

Règlement de l'internat

Ce règlement complète le Règlement Intérieur du lycée.

I - Conditions générales

Les chambres de l'internat sont destinées à l'hébergement d'étudiantes et d'étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles.

Des absences répétées aux cours, le non respect des règles élémentaires de la vie collective et le non-respect du règlement intérieur peuvent conduire le Proviseur à prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat.

Les élèves mineurs bénéficient des mêmes autorisations de sortie que les élèves majeurs.
L'élève interne est considéré comme responsable de sa chambre et du matériel mis à sa disposition.
L'entretien des chambres est à la charge des étudiants.

Toute dégradation dûment constatée fera l'objet d'une facturation par les services de l'intendance.
Il est strictement interdit de fumer dans les chambres, et les parties communes de l'internat, comme dans tout l'établissement. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser des appareils ménagers à gaz ou électriques (ex : réchauds électriques ou à gaz, fours, bouilloires...) en dehors du foyer du rez-de-chaussée du bâtiment Descartes.

L'accès au jardin de l'internat Descartes est interdit.

L'élève n'omettra pas d'éteindre les lumières, de bien fermer les robinets des sanitaires après usage et de bien fermer les portes en quittant sa chambre, même pour une courte durée.

L'accès à la chambre est réservé aux seuls internes du Lycée. En aucun cas une chambre ne peut être prêtée à un camarade

La chambre ne pourra pas être occupée pendant les périodes de congés scolaires.

Les chambres devront être libérées selon le calendrier de fin d'année. Un état des lieux sera établi par les services de l'intendance du lycée.

II- Points particuliers

- **Absences à l'internat**

Tout interne qui doit exceptionnellement passer la nuit à l'extérieur est tenu d'en aviser un Conseiller principal d'éducation au moins 48 h avant son départ via l'ENT monlycee.net

Chaque semaine, les élèves internes doivent renseigner à la loge le document leur permettant de signaler leur présence ou leur absence à l'internat le weekend.

- **Accès à l'internat**

L'accès à l'internat se fait par le 23, rue Clovis.

Les internes peuvent entrer et sortir du lycée entre 07h00 et 23h00. A partir de 23h00, il est impossible d'entrer ou de sortir du lycée, sauf le samedi ou l'horaire est décalé à minuit.

Les dimanches et jours fériés il n'est pas possible d'entrer dans le lycée avant 09h00, ni entre 12h00 et 13h00.

- **Visites**

Aucun visiteur (parents y compris), n'est autorisé à pénétrer dans l'internat, même accompagné par un élève, sauf après accord préalable d'un Conseiller principal d'éducation.

Il n'est pas possible de joindre par téléphone un élève à la loge.

- **Courrier postal**

Les internes peuvent recevoir du courrier postal personnel à l'adresse suivante :

NOM Prénom, **numéro de chambre**
23 rue Clovis, 75005 PARIS

Le courrier est à récupérer à la loge.

- **Salles de travail**

Les salles de travail en accès libre sont situées au rez-de-chaussée des bâtiments D, F, G, H, I, J, L. Ces salles sont accessibles tous les jours de la semaine. Les élèves ne doivent pas travailler dans les étages en autonomie. Tous ces espaces doivent être respectés : ils doivent rester propres ; les lumières, les portes et les fenêtres des salles doivent être fermées après usage.

Il est interdit de manger dans toutes ces salles.

L'accès au C.D.I. le soir est possible de 20H à 22H du lundi au vendredi, sous la surveillance d'un AED d'internat.

- **Horaires et restauration**

Les horaires d'accès à la restauration scolaire, du lundi au samedi midi sont :

- Petit déjeuner : 7h20 – 8h15
- Déjeuner : 11h30 – 13h30 (13h00)
- Dîner : 18h30 – 19h35

Aucun repas n'est servi les samedi soir, dimanche et jours fériés. Une cuisine collective ainsi que des distributeurs de boissons et de denrées alimentaires, sont mis à disposition au rez-de-chaussée de l'internat Descartes.

Ce local est à la disposition exclusive de tous les internes qui en assurent l'entretien et le nettoyage.

- **Gestion des déchets**

Les élèves internes s'engagent à pratiquer le tri sélectif de leurs déchets à l'aide des bacs mis à leur disposition à chaque palier.

- **Sécurité des valeurs**

Il est recommandé de ne pas laisser dans les chambres ni argent, ni objet de valeur. En cas de vol, la responsabilité du lycée ne sera pas engagée.

- **Linge**

L'entretien du linge est entièrement à la charge des familles. Une housse de protection du matelas est fournie par le lycée. Les couettes, les oreillers, le linge de lit (draps, housses de couette, taies d'oreiller) et le linge de toilette ne sont pas fournis par l'établissement.

Un lave-linge et un sèche-linge sont mis à disposition au rez-de-chaussée de l'internat Descartes et à l'internat Clovis.

- **Surveillance**

L'A.E.D. d'internat est présent dans sa chambre de service située au rez-de-chaussée de l'internat Descartes (1^{ère} porte à gauche, ch. 003) entre 22h00 et 07h00.

Pour tout problème d'ordre matériel, physique ou ou psychologique non, entre 20h00 et 22h00, les internes peuvent contacter l'A.E.D. d'internat par le téléphone intérieur situé à chaque étage (22 14) ou en frappant à sa porte.

En cas d'urgence extrême (accident-maladie), si l'A.E.D. est absent de sa chambre (en ronde par exemple) appeler le veilleur en faisant le 21 21. Il contactera l'infirmière ou le fonctionnaire de service de nuit selon le cas.

Après 22 h, **seule l'extrême urgence (accident-maladie) peut justifier le réveil de l'A.E.D.**

Nom – Prénom de l'élève :

Signature des responsables légaux
(Si l'élève est mineur)

Signature de l'élève